



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE**  
**EN REMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2021-13**

**AVIS À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2021-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 3001, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES C3-093 ET H1-161.**

Lors d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Colomban, tenue le 13 avril 2021, le Conseil a adopté le premier projet de règlement 3001-2021-13 modifiant le règlement de zonage 3001, tel qu'amendé, afin de modifier les limites des zones C3-093 et H1-161.

- ✓ Le projet de règlement vise les zones H1-161 et C3-093 et le périmètre de ces zones est illustré tel qu'il apparaît sur le plan ci-joint;
- ✓ Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

La prochaine étape du processus d'adoption du présent projet de règlement est la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Toutefois, suite à la déclaration d'état d'urgence sanitaire pour la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement du Québec a adopté le décret numéro 102-2021, remplaçant les assemblées publiques de consultation par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours.

Toute personne intéressée à se faire entendre à propos de ce projet de règlement doit transmettre ses commentaires écrits, par courrier ou par courriel, dans la période de quinze (15) jours suivant la publication de l'avis, soit du 14 au 29 avril 2021 à l'adresse suivante :

PAR LA POSTE  
M<sup>e</sup> Stéphanie Parent, greffière adjointe  
Ville de Saint-Colomban  
330, montée de l'Église  
Saint-Colomban (Québec)  
J5K 1A1

Ou

PAR COURRIEL  
[greffe@st-colomban.qc.ca](mailto:greffe@st-colomban.qc.ca)

Les coordonnées complètes de toute personne qui soumet ses commentaires ou son opposition, incluant son adresse et son numéro de téléphone, doivent être fournies.





**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.**

Stéphanie Parent, avocate  
Greffière adjointe  
[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)

# Projet de règlement numéro 3001-2021-13 (zonage actuel)



## Légende

-  Zones visées
-  Limite des zones contiguës
-  Limites de zones
-  Cadastre

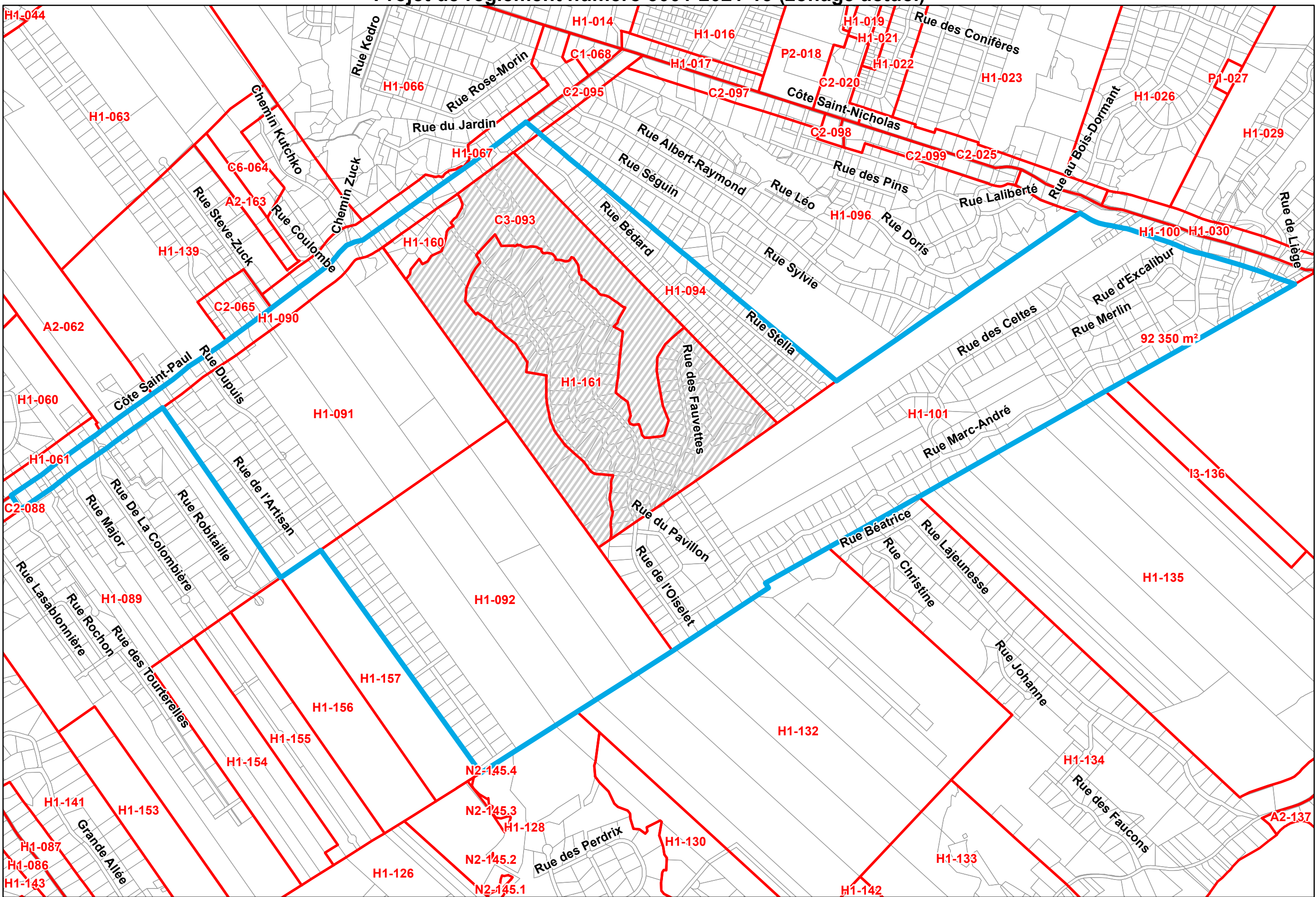
### Zones visées

C3-093  
H1-161

### Zones contiguës

H1-090  
H1-091  
H1-092  
H1-094  
H1-101  
H1-160

92 350 m<sup>2</sup>



1:14 000

